



**SUEZ RV CENTRE
OUEST**



Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

**Projet d'aménagement du centre de tri-transfert
et d'activité de préparation de déchets haut PCI
sur le site SUEZ RV Centre-Ouest à Fossé**

PJ n°04a : Etude d'impacts – Résumé non technique



Rapport n°122992/version B – novembre 2023

Projet suivi par Christophe SCHARFF – 06.21.83.29.96 – christophe.scharff@anteagroup.fr

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	25/07/2023	26	0	Version initiale
B	27/11/2023	25	0	Bon pour observations Réponses aux observations formulées par la DREAL dans la correspondance 2023- 936/PR du 08/09/2023

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Delphine BRIAND	Ingénieur d'études	novembre 2023	
Approbation	Christophe SCHARFF	Directeur de projets	novembre 2023	

Sommaire

1. Préambule	4
1.1. Cadre réglementaire.....	4
1.2. Objet de l'étude d'impact	4
1.3. Résumé non technique.....	5
2. Présentation du projet	6
2.1. Demandeur.....	6
2.2. Situation géographique	7
2.3. Présentation générale du projet	8
2.3.1. Aménagement d'une nouvelle plateforme de préparation des déchets Haut-PCI.....	9
2.3.2. Augmentation des capacités de l'activité de traitement du bois.....	11
2.3.3. Réorganisation des stockages du site	11
2.4. Justification du site du projet.....	12
3. Définition des aires d'études de l'état initial.....	13
4. Résumé non technique de l'état initial.....	14
5. Résumé non technique de l'analyse des impacts.....	19

Table des figures

Figure 1 : Localisation du site d'étude	7
Figure 2: Localisation du site d'étude sur cadastre (source : Geoportail)	8
Figure 3 : Plan d'implantation du nouveau bâtiment et des installations du site	10
Figure 4 : Plan de la réorganisation des stockages actuels (source : Suez)	12

Table des tableaux

Tableau 1 : Eléments administratifs de la société Suez RV Centre Ouest	6
Tableau 2: Parcelle cadastrale du site	7
Tableau 3 : Solutions de substitution raisonnables étudiées	12
Tableau 4: niveaux de sensibilité utilisés pour la hiérarchisation des enjeux environnementaux	14

1. Préambule

1.1. Cadre réglementaire

Le code de l'Environnement précise dans son article L.122-1 que « *Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas* »

Le projet d'aménagement d'une plateforme de préparation des déchets Haut-PCI, en tant qu'installation IED, est soumis à évaluation environnementale en application du 1-a) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

L'étude d'impact est établie conformément aux articles R.122-1 à R.122-14 pris pour l'application des articles L.122-1 à L.122-3-4 du Code de l'environnement.

1.2. Objet de l'étude d'impact

L'étude d'impact constitue le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, l'une des pièces majeures du dossier de demande d'autorisation environnementale, pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Elle expose les conséquences du projet sur les différentes composantes du territoire sur lequel il est prévu, et permet d'apprécier l'intégration environnementale de l'installation, au regard des mesures d'insertion retenues.

Le contenu de l'étude d'impact est défini à l'article R.122-5 du Code de l'environnement. La présente pièce jointe est composée de trois sous-parties répondant aux éléments réglementaires imposés concernant le contenu de l'étude d'impact, à savoir :

- PJ04a : Résumé non technique de l'étude d'impact ;
- PJ04b : Description du projet, analyse de l'état initial des zones et milieux susceptibles d'être impactés par le projet ;
- PJ04c : Une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et les éléments étudiés dans l'analyse de l'état initial, principales solutions de substitution examinées, et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu, mesures prévues par le maître d'ouvrage pour éviter les effets notables ou réduire ceux ne pouvant être évités, présentation des méthodes utilisées.

1.3. Résumé non technique

Le présent document constitue un résumé de l'étude d'impact.

Le résumé non technique a pour objectif de faciliter la prise de connaissance par le public de l'étude d'impact, de saisir les principaux enjeux et impacts du projet et de prendre connaissance des mesures permettant d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental.

Il s'agit donc d'une synthèse des éléments développés dans l'étude d'impact qui, tout en restant objective, ne peut s'avérer exhaustive. Pour des informations complètes, notamment en termes de technique/méthodologie, il peut être nécessaire de se reporter aux documents sources (PJ04b et PJ04c).

Le document se présente sous deux parties constituant les résumés non techniques de l'état initial et de l'analyse des impacts du projet sur l'environnement détaillés en PJ04b et PJ04c.

2. Présentation du projet

2.1. Demandeur

Le centre de tri/transfert de déchets de Fossé est exploité depuis 2008 par la société Suez RV Centre Ouest.

Le tableau suivant dresse l'identité administrative et juridique du pétitionnaire.

Raison sociale	SUEZ RV CENTRE OUEST
Adresse du siège social	6 rue Gaspard Monge 37 270 Montlouis-Sur-Loire
SIRET	343 004 511 00386
Activité (Code NAF)	Traitement et élimination des déchets non dangereux (3821Z)
Forme juridique	SAS (Société par actions simplifiés)
Chiffre d'affaires 2022	91 501 882 €
Capital social	500 004 €

Tableau 1 : Eléments administratifs de la société Suez RV Centre Ouest

2.2. Situation géographique

Le site de Fossé se trouve au centre du département du Loir-et-Cher, à 4,5 km au Nord-Ouest de Blois (cf Figure 1).

Le site se trouve plus précisément implanté au Nord du territoire de la commune de Fossé sur le carreau d'une ancienne carrière, aux coordonnées Lambert 93 suivants (prise approximativement au centre du site) :

- X = 570619,76 m ;
- Y = 6729421,70 m.

D'après la carte IGN, la cote altimétrique est d'environ +102,49 mNGF.

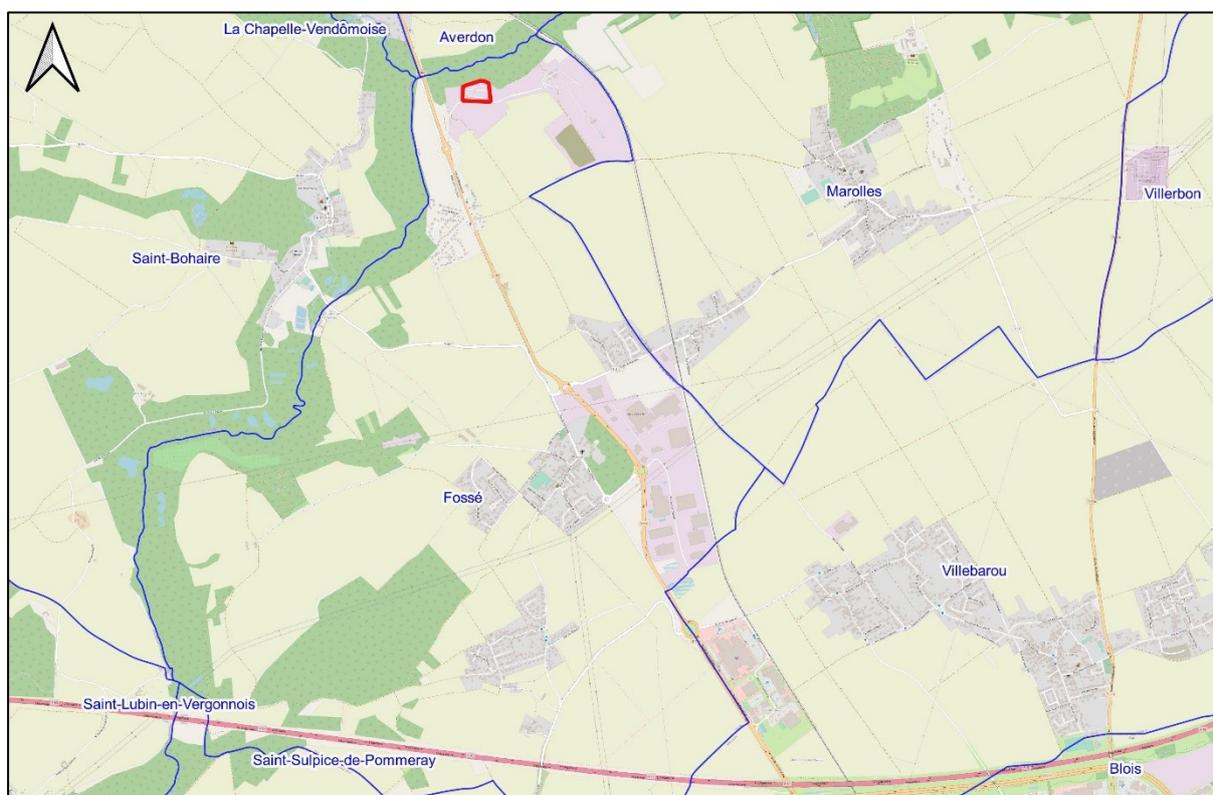


Figure 1 : Localisation du site d'étude

Le propriétaire du terrain est ValEco. L'exploitation du terrain est accordée par bail de longue durée à Suez RV Centre-Ouest.

Le site d'étude est situé sur la commune de Fossé, au lieu-dit « Bel-Air ».

Le site est localisé sur la parcelle n°000 ZE 232 du cadastre de Fossé. La surface occupée est de 17 397 m².

Tableau 2: Parcelle cadastrale du site

Section cadastrale	N° parcelle	Superficie (m ²)
ZE	232	17397

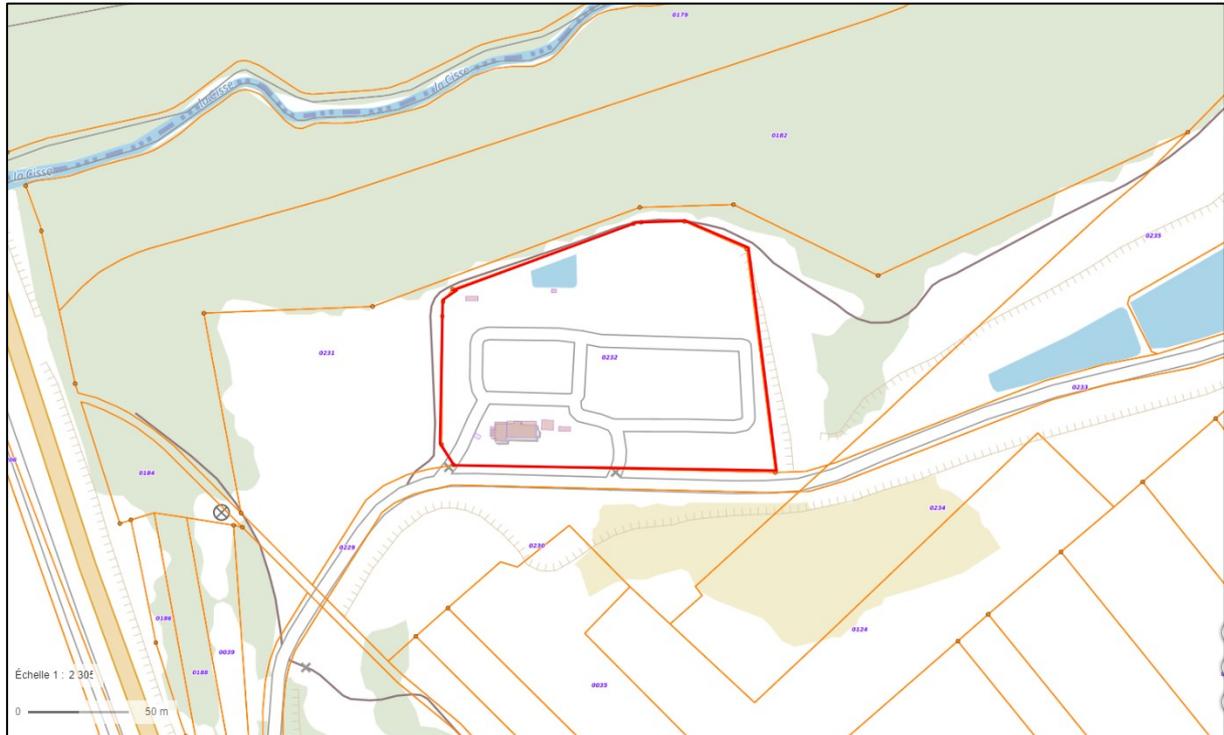


Figure 2: Localisation du site d'étude sur cadastre (source : Geoportail)

2.3. Présentation générale du projet

La société SUEZ RV Centre-Ouest (anciennement SITA Centre Ouest), filiale de la société SUEZ RV FRANCE, est une société spécialisée dans le secteur d'activité de la valorisation des déchets.

La société exploite depuis 2008 un centre de tri/transfert de déchets comportant notamment une plateforme de broyage de bois au lieudit « Bel-Air » sur la commune de Fossé (41330). Le site reçoit aujourd'hui des déchets des activités économiques et ménagers provenant du département Loir-et-Cher (41) et des départements limitrophes.

L'activité du site comprend :

- Une base d'exploitation (aire de lavage, poste de distribution de carburant, aire de stockage de bennes et parking) ;
- Une activité de regroupement de tri et de transfert de déchets (DAE, papiers-cartons, films plastiques, verre...) ;
- Une activité de stockage et broyage de déchets bois.

Les déchets réceptionnés sur le site de Fossé font l'objet d'un tri permettant de les orienter, selon leur nature vers des unités de traitement et/ou valorisation.

Le projet proposé sur le site de Fossé vise à :

- Aménager une plateforme de préparation des déchets haut PCI ;
- Augmenter les capacités des activités actuelles pour le traitement du bois ;
- Réorganiser la disposition des stocks de déchets sur le site.

La capacité maximale de traitement prévue sur la plateforme de préparation des déchets haut PCI est estimée à 60 000 t/an.

2.3.1. Aménagement d'une nouvelle plateforme de préparation des déchets Haut-PCI

Le prétraitement opéré sur les déchets permettra d'extraire les matériaux recyclables et ne conserver que les déchets combustibles à haut pouvoir énergétique qui pourront être valorisés sous forme d'énergie.

Les taux de valorisation des déchets réceptionnés sur site est estimé à :

- Valorisation matière (bois, carton, métaux...) : 10 à 30% ;
- Valorisation énergétique (refus haut PCI) : 50 à 75% ;
- Refus (inertes, indésirables) : 10 à 20%.

La capacité de traitement prévue sur le site est estimée à 60 000 tonnes par an, pour un fonctionnement de 6 jours par semaine et au maximum 300 tonnes par jour

La plateforme de préparation des déchets haut PCI sera approvisionnée par trois types de déchets :

- Les Tout Venant de Déchèterie (TVD) : des déchets apportés en déchèterie qui n'ont pas de filière de recyclage ou de traitement spécifiques ;
- Les Déchets d'Activités Économiques, produits par les acteurs économiques du territoire (industriels, artisans, commerçants ...) ;
- Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ;
- Et de manière générale les déchets solides et non dangereux présentant un PCI important et assimilables à ces différents flux.

Pour les besoins du projet, un bâtiment de type semi-auvent sera construit sur l'espace jusque-là non construit du parc à bennes, en partie nord-est du site. Deux zones principales sont à distinguer :

- La zone de stockage amont composée de deux alvéoles pour les déchets réceptionnés (DAE, TVD, DEA...) ;
- La zone process, au sein de laquelle seront réalisées les opérations de broyage.

Une fois préparé, le flux est rechargé directement en semi-remorque FMA (Fond-Mouvant Alternatif).

Par ailleurs, des locaux techniques connexes sont prévus :

- Un atelier de zone de stockage des pièces ;
- Un local TGBT ;
- Un local SSI (Système de Sécurité Incendie).

Le plan d'implantation des nouvelles installations est présenté dans la figure ci-après.

L'activité de préparation des déchets haut PCI est réalisée suivant les étapes suivantes :

- Réception des déchets ;
- Tri ;
- Broyage des déchets ;
- Évacuation des déchets par FMA.

La description des équipements de process est portée en PJ n°46 du présent dossier.

À l'issue des activités de tri et de traitement, l'ensemble des déchets valorisables (bois, ferraille, plastique...) seront extraits et stockés dans des bennes dédiées sur le site. Ils seront par la suite expédiés vers les filières de valorisation et/ou traitement agréées.

2.3.2. Augmentation des capacités de l'activité de traitement du bois

À ce jour, l'activité de traitement du bois sur le site concerne le broyage du bois de types A et B.

Les activités de broyage sont actuellement encadrées par la rubrique ICPE n°2791 sous le régime de l'Enregistrement. La capacité de traitement autorisée actuelle est fixée à 74,9 tonnes par jour et 2 500 t/an.

Dans le cadre du projet, il est prévu une augmentation des capacités de traitement du broyage de déchets bois de types A et B sur la plateforme existante. La capacité de traitement projetée est estimée à 5 000 tonnes par an, et au maximum 250 tonnes par jour.

Le principe actuel sera conservé, soit un fonctionnement par campagne de deux à quatre jours avec les mêmes broyeurs mobiles qu'actuellement :

- Un broyeur à déchets rapide ;
- Un broyeur à déchets lent (opérations de broyage les plus difficiles).

2.3.3. Réorganisation des stockages du site

Dans le cadre du projet, l'organisation des stockages actuels sera modifiée. L'objectif étant de regrouper et centrer l'activité de stockage de bois de types A et B, tout en maintenant l'activité existante de tri et transfert de déchets non dangereux autorisée (plastiques, papier, carton, verre...).

L'ensemble des déchets réceptionnés sur le site seront disposés au sein des zones de stockages dédiées selon leur nature suivant l'organisation et les procédures d'acceptation des déchets. Le plan de masse du site en situation projetée est disponible en PJ48 de la DAE.

Les autres déchets sur site seront évacués vers les filières de valorisation et/ou traitement déjà identifiées. Le plan de la réorganisation des stockages est présenté en Figure 4.

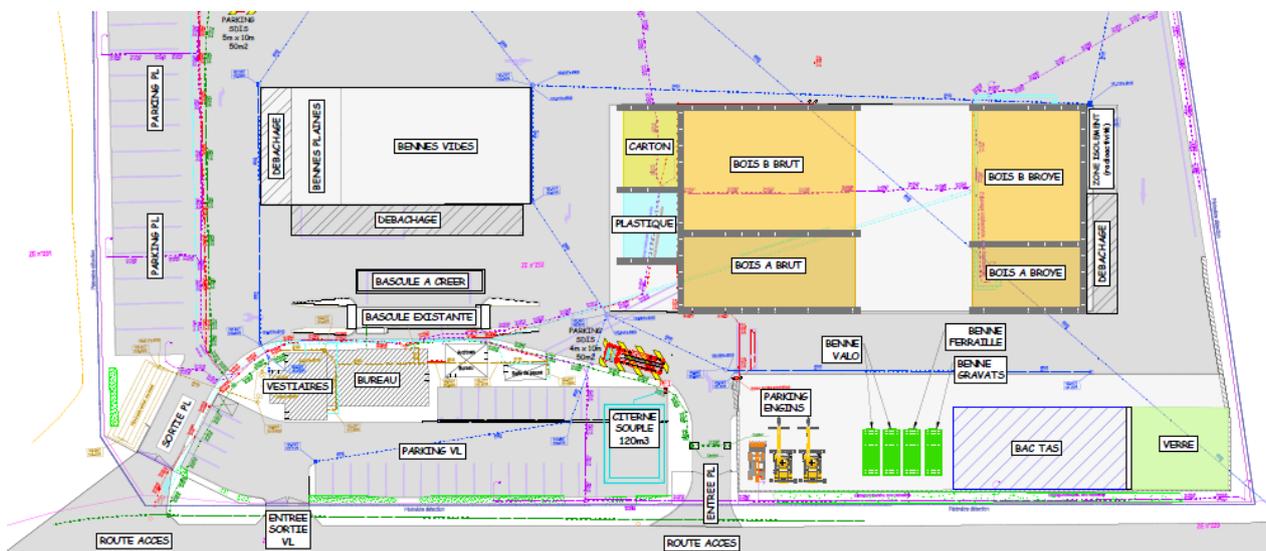


Figure 4 : Plan de la réorganisation des stockages actuels (source : Suez)

2.4. Justification du site du projet

Le tableau suivant présente les solutions de substitution examinées pour l'implantation de la plateforme de préparation des déchets Haut PCI. Il récapitule les différents sites d'implantation étudiés sur la région Centre-Val de Loire, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Tableau 3 : Solutions de substitution raisonnables étudiées

Sites étudiés	Avantages	Inconvénients
Valcante (41)	Permet une préparation des déchets près d'un exutoire de valorisation	Absence de foncier disponible sur le site, site contraint en terme d'espace.
Montlouis-sur-Loire (37)	Site de traitement et valorisation des DAE déjà existant	Site contraint en terme d'espace et loin des exutoires de valorisation
Villeherviers (41)	Site déjà existant (ISDND)	Le site est relativement éloigné des principaux gisements de déchets, occasionnant des transports sur des distances importantes.
Fossé (41)	Site de traitement et valorisation des DAE déjà existant situé à proximité directe (10km) d'un exutoire de valorisation énergétique (UVE de Valcante) Espace disponible in situ pour l'implantation d'un bâtiment Haut-PCI dédié	

Ainsi, le site de SUEZ RV Centre-Ouest à Fossé reste la solution la plus pertinente pour accueillir la plateforme de préparation des déchets à Haut PCI.

3. Définition des aires d'études de l'état initial

Afin d'appréhender au mieux le contexte urbain et environnemental du site et ses alentours, l'analyse de l'état initial a nécessité la définition de plusieurs aires d'études.

Ces aires ont été déterminées de manière à pouvoir tenir compte de l'ensemble des impacts envisageables selon les thématiques environnementales abordées. On retiendra donc dans les chapitres suivants :

- **Aire d'étude immédiate : périmètre ICPE du projet**

Les impacts potentiels du projet sur la géologie, l'hydrogéologie, les risques naturels, la faune/flore, doivent être appréciés au niveau de l'emprise du site et ses environs parce que ces thématiques touchent directement les terrains du site.

L'aire immédiate comprend l'emprise future du site (périmètre ICPE).

- **Aire d'étude rapprochée : 500 m à partir des limites ICPE du projet**

Compte tenu de la nature des activités du site, les impacts potentiels sur les milieux physiques (qualité de l'air, etc.), humains (activités, population, bruit, ambiance lumineuse, risques industriels, etc.) et paysagers sont attendus sur le voisinage proche, ce qui justifie la définition d'une aire d'étude spécifique aux environs du projet. L'aire rapprochée a été définie à 500 m à partir des limites ICPE du site.

- **Aire d'étude éloignée : 3 km à partir des limites ICPE du projet**

L'aire éloignée a été définie sur 3 km à partir des limites du site, ce qui correspond à une zone comprenant les principales zones d'habitations présentes aux alentours du site.

4. Résumé non technique de l'état initial

La première étape de l'étude d'impact consiste à analyser les sensibilités de l'environnement. Cette analyse est proportionnée, plus ou moins détaillée, en fonction des impacts potentiels du projet porté par le pétitionnaire.

Le tableau suivant présente une hiérarchisation des enjeux environnementaux du site à l'issue de l'état initial de l'environnement, au regard de la nature du projet étudié. L'enjeu du milieu est coté de la manière suivante :

Tableau 4: niveaux de sensibilité utilisés pour la hiérarchisation des enjeux environnementaux

Niveaux d'enjeu	Commentaires
Fort	Le milieu existant est particulièrement sensible à toute modification et le risque d'altération de ces composantes environnementales est fort. Ce milieu est dans la mesure du possible à éviter pour tout aménagement.
Modéré	Le milieu est sensible et exige des mesures de protection pour un aménagement du site.
Faible	Le milieu peut accepter d'être modifié par un aménagement sans qu'il y ait de répercussions notables sur ces composantes environnementales.
Négligeable	Le milieu est peu sensible et peut accepter un aménagement sans qu'il y ait de répercussions significatives sur le milieu.

L'état initial de l'environnement fait ressortir des enjeux hiérarchisés en fonction des thématiques concernées, présentées dans le tableau suivant :

Segment de l'environnement	Sous-segment	Niveau d'enjeu	Observations de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence du projet
MILIEU PHYSIQUE	Topographie	Négligeable	- Le site d'étude est localisé dans une zone où la topographie est peu marquée.	Pas d'évolution
	Qualité des sols	Modéré	- Le site repose au droit de sols composés principalement de calcaires et de marnes blanches - Le projet est à proximité de deux sites BASIAS situés dans son aire d'étude rapprochée (500 m) - Le site n'est situé sur aucun ancien site BASOL - Résultats d'analyse du diagnostic de la qualité environnementale du sol : pas d'anomalie de concentration dans les sols	Pas d'évolution
	Eaux souterraines	Modéré	- Qualité moyenne à médiocre des eaux souterraines sur la commune de Fossé - Le site n'est pas situé au sein d'un périmètre de protection de captage AEP - Objectif de bon état des masses d'eaux souterraines au droit du site fixé par le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.	Pas d'évolution
	Eaux superficielles	Modérée	- L'objectif fixé par le SDAGE Loire Bretagne est un objectif de bon état pour le cours d'eau de la Cisse - La qualité globale actuelle est qualifiée de médiocre pour le cours d'eau de la Cisse - Suivi des eaux résiduaires au sein du site actuel indique en globalité un respect des VLE de l'AP d'autorisation	Pas d'évolution
	Météorologie	Faible	- Zone d'étude en milieu tempéré avec des températures modérées tout au long de l'année. - Hauteurs de précipitations moyennes : 501,3 mm/an. Les moyennes des précipitations en France sont comprises entre 500 et 1500 mm/an. - Vents dominants du secteur Sud-Ouest	Changement climatique : baisse des précipitations annuelles moyennes, augmentation du nombre de jours de chaleur, réduction du nombre de jours de froid
	Qualité de l'air	Faible	- Site situé dans un environnement où la qualité de l'air est bonne d'après les données de surveillance des stations présentent sur la commune de Blois. Cette station est située à plus de 2 km du site d'étude donc les données ne sont pas totalement applicables au site d'étude.	Pas d'évolution

Segment de l'environnement	Sous-segment	Niveau d'enjeu	Observations de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence du projet
	Changement Climatique, Gaz à effet de Serre (GES)	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Le contexte réglementaire impose des réductions importantes de GES (ambition nationale d'une réduction de 75% pour 2050) afin d'atténuer les effets du changement climatique. - La région Centre-Val-de-Loire est responsable de 3,8 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France - Site dans un environnement où sont présents des sites industriels à l'origine de GES 	Pas d'évolution
PATRIMOINE ET PAYSAGE	Occupation des sols	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Le site d'étude est situé sur une zone industrielle ou commerciale et installation publique - Les habitations les plus proches sont situées à environ 400 m à l'Ouest du site d'étude 	Pas d'évolution
	Perspectives de vue	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Les site existant, situé dans une zone à urbanisation ; - Le contexte paysager autour du site est composé de routes, de zones boisées et de parcelles agricoles ; - La topographie de la commune étant relativement plane, les points de vue autour du site sont peu dégagés 	Pas d'évolutions.
	Patrimoine	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Site hors d'une zone de protection de monument classé ou d'un périmètre de protection d'un site classé ou inscrit ; - Pas de sites patrimoniaux remarquables sur le site ; - Aucun site archéologique n'est recensé sur la zone du site ; - Pas de sites inscrits ou classés dans l'aire éloignée du site. 	Pas d'évolution
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Risques naturels	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Site localisé dans une zone avec un aléa modérée de retrait-gonflement des sols argileux - Les autres risques naturels ne sont pas considérés comme des enjeux forts ou modérés sur le site d'étude. 	Pas d'évolution
	Risques technologiques	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Projet localisé à moins de 3 km d'un site classé SEVESO seuil bas. - Présence d'une canalisation de gaz naturel à environ 2 km du site d'étude. 	Pas d'évolution

Segment de l'environnement	Sous-segment	Niveau d'enjeu	Observations de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence du projet
MILIEU NATUREL	Biodiversité	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Deux zones Natura 2000 sont localisées dans l'aire éloignée du site d'étude. Une Zone Spéciale de Conservation désignée par la directive Habitats et une Zone de Protection Spéciale désignée par la directive Oiseaux. La ZPS est située sur le site d'étude ; - 1 ZNIEFF de type I : La pelouse de la Grand pierre et de Vitain (120 m au nord) ; - 1 ZICO dans l'aire éloignée du site ; - Une réserve naturelle nationale dans l'aire d'étude rapprochée ; 	Pas d'évolution
			<ul style="list-style-type: none"> - Les inventaires de terrains souligne l'absence d'enjeu ou des enjeux faibles et très faibles. Seuls 1 habitat, 1 flore et 1 faune sont caractérisés par un enjeu modéré : - Habitat d'intérêt : Pelouse calcicole semi-sèche - Flore patrimoniale : Luzerne naine, Germandrée petit-chêne, Cuscute du Thym - Avifaune nicheuse : Tourterelle des bois 	
MILIEU HUMAIN	Population et activités	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Communes en croissance démographique mais avec un nombre d'habitants qui reste faible - Les premiers ERP se situent à 1 km du site. - Sur l'aire d'étude de 3 km, il est entouré de nombreuses communes (4 dans le périmètre éloigné du site) - Les premières habitations sont situées à environ 400 m du site d'étude - Des îlots agricoles sont localisés dans l'aire rapprochée du site d'étude 	Pas d'évolution
	Urbanisme, et servitudes	Faible à modéré	<ul style="list-style-type: none"> - SCoT de l'agglomération de Blois approuvé en 2016. - Commune du site inscrite dans le PLUi de l'agglomération de Blois approuvé en 2023. Le site d'étude est localisé en zone Aar pour les activités artisanales et industrielles historiquement implantées dans l'espace agricole et présentant un caractère isolé ou ponctuelle - Une seule servitude concerne le site : la T5 relative au dégagement de l'aérodrome Blois Le Breuil : le site et le projet respectent les prescriptions de hauteur maximale de bâtiment autorisée 	Pas d'évolution

Segment de l'environnement	Sous-segment	Niveau d'enjeu	Observations de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence du projet
	Réseaux	Négligeable	- Site bordé par le réseau potable	Pas d'évolution
	Voies de communication et transport	Modéré	- Site à proximité d'une ligne ferroviaire transportant du fret et des touristes pendant les mois d'été ; - La départementale RD957 a un trafic journalier important (environ 11 000 véhicules en moyenne par jour) ; - Un aéroport est situé à environ 5 km du site ; - Une voie cyclable est située dans l'aire d'étude éloignée du site d'étude.	Pas d'évolution
	Ambiance acoustique et vibratoire	Modéré	- Le site est encadré par un arrêté préfectoral qui impose des niveaux sonores en limite de propriété et en ZER ; - La commune de Fossé est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (pour la D957) ; - Le site d'étude est situé proche de la D957 qui est une route départementale classée en catégorie 3.	Pas d'évolution
	Environnement lumineux	Faible	- Le site se trouve dans une zone de faible pollution lumineuse	Pas d'évolution

5. Résumé non technique de l'analyse des impacts

Le tableau suivant présente les impacts du projet en phase travaux et exploitation.

Afin de faciliter la lecture, un code couleur est associé à l'importance de l'impact :

Importance de l'impact		Couleur
Positif		
Nul	Aucune répercussion sur le milieu	
Négligeable	Les répercussions sur le milieu ne sont pas significatives ou sont hypothétiques et sans conséquences notables	
Faible	Les répercussions sur le milieu sont significatives mais réduites et exigent ou non l'application de mesures d'atténuation	
Modéré	Les répercussions sur le milieu sont appréciables mais peuvent être atténuées par des mesures spécifiques	
Fort	Les répercussions sur le milieu sont très fortes et peuvent difficilement être atténuées	

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
MILIEU PHYSIQUE	Topographie/stabilité des terrains	Phase travaux : L'impact du projet sur la topographie est considéré comme faible puisque les travaux d'aménagement ne concernent que la zone d'emprise du projet, soit environ 1050 m ² . Compte tenu des travaux de terrassement (déblais, remblais) qui sont nécessaires pour la mise en place des bâtiments et des infrastructures du projet, le remaniement du sol peut être à l'origine d'une instabilité du sol au sein de l'emprise du projet mais aussi dans ses abords	Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Afin de limiter les mouvements de terre, le chantier sera géré en déblai/remblai afin de réutiliser au maximum les déblais ; Les éventuels matériaux de remblais excédentaires seront éliminés vers une filière agréée et autorisée ; Toutes les dispositions constructives associées à la nature des sols seront prises afin d'assurer la stabilité et la sécurité des bâtiments. 	Faible
		Phase exploitation : Une fois la topographie modifiée en phase travaux, aucune modification ne sera effectuée.	/	Nul
	Qualité des sols	Phase travaux : Pollution des sols liés aux véhicules et engins et aux éventuels déchets générés.	Mesure d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> Aucune opération de ravitaillement des engins ne sera effectuée sur le site. Auquel cas, le ravitaillement des engins de chantier sera réalisé sur une aire étanche ; Tout entretien, réparation ou vidange d'engin de chantier sera interdit sur le site en dehors de zone aménagée spécifiquement. Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Les camions et engins seront vérifiés périodiquement pour s'assurer de l'absence d'égouttures ; Les aires de stockage des matériaux et outils de chantier seront clairement identifiées. Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur site afin de pouvoir intervenir rapidement sur des épisodes accidentels de déversement de gasoil notamment ; Le stockage des éventuels produits dangereux se fera sur rétention ; Les déchets générés par le chantier seront triés en fonction de leurs types et dirigés vers des filières de valorisation ou d'élimination adaptées et autorisées ; Les déblais résultant des opérations de terrassement et d'excavation seront, selon leur qualité, soit réutilisés sur le site soit éliminés hors site vers des filières d'élimination adaptées. 	Négligeable
		Phase exploitation : Les impacts possibles sont liés à des événements accidentels de type déversement de substances polluantes, de déchets dangereux ou bien liés à un rejet chronique de l'installation. Au regard des informations connues sur le site SUEZ RV CENTRE OUEST de Fossé, aucune substance dangereuse susceptible d'avoir un impact sur les sols et les eaux souterraines n'est utilisée, produite, ou rejetée au droit du site dans le cadre du process classé IED. Dans le cadre du projet d'évolution du site de Fossé, la société SUEZ RV CENTRE OUEST a confié à Antea Group un diagnostic de la qualité environnementale du sol au droit de son site. Les résultats d'analyses obtenus ne montrent pas d'anomalie de concentration dans les sols.	Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> Les réservoirs fixes contenant des matières susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols sont munis de jauges de niveau et placés sur rétention dans un local technique dédié ; Imperméabilisation des sols sur les zones de stockage. Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des déchets et produits par l'activité du site seront stockés et évacués vers des filières de traitement ou valorisation agréées (cf. chapitre 3.2 de la PJ n°46). 	Faible
	Eaux	Phase travaux : La consommation en eau potable pour la phase chantier du projet sera limitée aux besoins sanitaires et alimentaires des ouvriers. Le chantier ne sera à l'origine que de rejets d'eaux pluviales. Le personnel de chantier aura accès aux sanitaires mobiles de chantier.	Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Les aires de stockage des matériaux et outils de chantier seront clairement identifiées ; Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur site afin de pouvoir intervenir rapidement sur des épisodes accidentels de déversement de gasoil ou fioul notamment ; Le stockage des éventuels produits dangereux se fera sur rétention. 	Faible
		Phase exploitation : L'alimentation en eau du site de Fossé se fait uniquement par le réseau public de distribution. Il n'y a pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Un disconnecteur est mis en place au niveau du compteur d'adduction d'eau afin d'éviter tout retour d'eau dans le réseau public. L'eau sur le site est utilisée avant tout pour les besoins sanitaires et le lavage des véhicules. Ponctuellement l'eau peut servir : <ul style="list-style-type: none"> À l'arrosage des espaces verts, Aux essais incendie. Dans le cadre du projet, si toutefois il s'avérait nécessaire de mettre en place un système de brumisation dans le bâtiment haut-PCI, la préparation des déchets haut-PCI pourra consommer entre 1 et 2 m ³ /jour, soit au maximum 636 m ³ par an. Par conséquent, le volume d'eau utilisée sera légèrement supérieur dans le cadre du projet si le système de brumisation est mis en place. Le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.	Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Disconnecteur vérifié tous les ans ; Actuellement, il n'y a pas de rejets d'eaux usées de process en milieu naturel ou en réseau sur le site. L'évolution des activités du site n'ajouteront pas de rejets d'eaux usées ; Les eaux pluviales seront traitées par un déshuileur avant rejet au milieu naturel ; En cas de pollution accidentelle, le site disposera d'une capacité suffisante de rétention constituée par un bassin de rétention incendie, les réseaux eaux pluviales et sanitaires existants. De plus, le site disposera de kit de dépollution en cas d'accident. Mesures de suivi : <ul style="list-style-type: none"> Les installations d'alimentation sont munies d'un dispositif de mesure totalisateur. La consommation d'eau du site est suivie périodiquement afin de détecter toute fuite éventuelle et consignée dans un registre ; Suivi annuel qualitatif et quantitatif en amont du rejet des eaux pluviales au milieu naturel via une plateforme de prélèvement et de suivi des débits afin de respecter les valeurs fixées par l'arrêté ministériel du 06 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2711, 2713, 2714 ou 2716 et l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-2 (Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial). 	Faible
MILIEU PHYSIQUE	Qualité de l'air	Phase travaux :	Mesures de réduction :	Faible

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
		En phase travaux, les sources d'émissions atmosphériques seront : <ul style="list-style-type: none"> Les opérations de manipulation des terres, entraînant des envols de poussières ; La circulation des véhicules et engins de chantier, générant des gaz d'échappement (NO_x, CO₂ et poussières) ainsi que des envols de poussières sur les voies non imperméabilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les engins seront aux normes ; La circulation des engins sur site sera limitée à 30 km/h ; Les voies et les stockages susceptibles de générer des envols de poussières seront arrosées, par temps sec et venteux, si cela est vraiment nécessaire (afin d'économiser la ressource en eau) ; Les travaux de terrassement, générateurs de poussières, seront autant que possible reportés par vents forts et remplacés par d'autres travaux moins générateurs de poussières ; Clôture du site et nettoyage régulier des abords, en tant que de besoin ; Utilisation de bâches lors du transport ou du stockage de matériaux fins susceptibles de s'envoler. 	
		Phase exploitation : En phase d'exploitation, les rejets atmosphériques liés à l'activités sont identifiés et sont de type diffus uniquement. Ils seront principalement liés aux sources de rejets suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Manipulation des déchets et de bois broyé ; Broyage des déchets et des déchets de bois ; Circulation des camions qui peuvent être à l'origine de gaz d'échappement et d'envol de poussières ; Stockages extérieurs de déchets 	Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Le broyage des déchets haut-PCI sera réalisé dans une zone couverte (bâtiment type auvent). Les convoyeurs sont positionnés de manière à réduire la hauteur des chutes des déchets dans la zone process. En cas de besoin, un système de brumisation sera mis en place dans le nouveau bâtiment pour limiter les émissions de poussières liées au broyage 	Faible
	Phase travaux : En phase travaux, les principales sources d'énergie identifiées sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> La consommation de carburant par les engins de chantier ; La consommation de matériaux ; L'achat d'énergie : au besoin, le chantier sera raccordé au réseau électrique afin de fournir les besoins en électricité. 	Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du personnel roulant à la conduite « douce » pour réduire les consommations de carburant par les engins de chantier, Choisir de préférence des matériaux pour l'aménagement de l'installation de provenance locale pour limiter les distances de livraison, selon les disponibilités locales ; Les engins seront mis à l'arrêt lorsqu'ils ne fonctionneront pas. 	Faible	
MILIEU PHYSIQUE	Climat/Energie	Phase exploitation : Les principales sources de GES liées aux activités du site dans le cadre du projet sont : <ul style="list-style-type: none"> La consommation de carburant (gazole et fioul) des engins d'exploitation ; L'achat d'énergie : les bâtiments d'exploitation sont raccordés au réseau électrique ; Les déplacements : <ul style="list-style-type: none"> Déplacement du personnel ; Apport des déchets sur site ; Évacuation des déchets générés par l'exploitation du site et des déchets pour leur valorisation ; Les principales sources d'énergie dans le cadre du projet sont : <ul style="list-style-type: none"> L'électricité pour l'éclairage, le chauffage, le fonctionnement du matériel informatique, le fonctionnement des installations et équipements du centre de tri, les dispositifs de sécurité, le fonctionnement du broyeur Haut-PCI... ; La consommation de fioul et de GNR pour les engins présents sur le site. 	Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Les employés sur site seront sensibilisés aux économies d'énergie ; Le choix des équipements sera fait en fonction du critère de consommation d'énergie ; L'éclairage de nuit sera limité aux heures qui le nécessitent (en hiver par exemple). Mesure de suivi : <ul style="list-style-type: none"> Suivi de la consommation électrique (à travers le temps de fonctionnement des broyeurs) ; Conformément à l'arrêté du 17/12/19, le site mettra en œuvre bilan énergétique qui sera réalisé périodiquement afin d'optimiser l'efficacité de l'utilisation de l'énergie sur les installations. 	Faible
		Phase travaux : Impact lié principalement aux véhicules et engins de chantier, au stockage de déblais/remblais, la construction des bâtiments et le montage des installations.	Mesure de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Le chantier sera maintenu propre sur toute la durée des travaux : les déchets seront stockés en bennes, les stockages de matériaux seront regroupés, les équipements seront protégés si nécessaire ; Des opérations de balayage de la voie publique seront effectuées si nécessaire. 	Faible
PATRIMOINE ET PAYSAGE	Perspectives de vue	Phase exploitation : Le projet de la nouvelle activité de préparation de déchets haut PCI prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de type semi ouvert d'une hauteur de 11 m. Les modifications apportées dans le cadre du projet sont réalisées au sein des limites de propriété au nord du site existant En situation projetée, le site restera très peu visible depuis les points de vue actuels dans les aires rapprochée et éloignée. Les couleurs et les matériaux du bâtiment ont été choisis en fonction de l'environnement alentour afin de s'accorder au mieux avec les installations existantes.	Mesure de réduction : <ul style="list-style-type: none"> L'habillage des installations et bâtiments ainsi que le traitement paysager des abords immédiats du site permettront d'optimiser l'esthétique générale du projet ; La considération du paysage passe aussi par le respect de certaines prescriptions dans la conduite de l'installation classée. En exploitation, les principaux efforts porteront sur : l'entretien régulier des espaces verts, le nettoyage régulier des aires de circulation, l'entretien des bâtiments et des installations. 	Faible
		Monuments historiques et vestiges archéologiques	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Notons qu'aucune prescription d'archéologie préventive n'est émise à ce jour.	/
	Risques naturels	Le site n'est pas concerné par des risques naturels notables.	/	Nul

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Risques technologiques	Les effets du projet en cas d'accident sont traités dans l'étude des dangers (cf. PJ n°49).	/	Nul
MILIEU NATUREL/BIODIVERSITE	Périmètres réglementaires et d'inventaires Qualité écologique des habitats, faune, flore Continuités écologiques – trames vertes et bleues	<p>Phase travaux : De manière générale trois effets sont susceptibles d'impacter les différents groupes faunistiques étudiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> La destruction d'individus et/ou de pontes et/ou de nichées liées aux travaux de débroussaillage/déboisement dans l'emprise du projet. Cet effet n'intervient que durant la phase de travaux. Les effets induits sont fonctions de la période de travaux et de la phénologie des différents taxons. La modification/destruction des habitats, suite à la mise en place du projet. Cet effet est permanent durant toute la phase d'exploitation du site. L'impact induit peut-être négatif en cas de perte d'habitat ou positif en cas de création de nouveaux habitats favorables. La modification du fonctionnement écologique de la zone avec l'implantation du projet, impact direct en phase d'exploitation. Dans le cadre du projet, les impacts bruts sont caractérisés comme non significatifs, à l'exception de l'impact sur la flore (Gaillet de Paris, Véronique à feuilles de calament et Espèces exotiques envahissantes) 	<p>Mesure de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adaptation du planning aux travaux (cible Faune) Traitement des espèces exotiques envahissantes (cible flore) Gestion de la pollution accidentelle et des eaux de chantier (cible flore, faune et zones humides) <p>Mesure de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation administrative du chantier (cible flore et habitats) Seules les cibles floristiques Gaillet de Paris et Véronique à feuilles de calament ne sont pas caractérisés par un impact résiduel non significatif. Néanmoins l'impact reste faible 	Faible
MILIEU HUMAIN	Activités industrielles et agricoles	<p>Phase travaux : Les travaux participeront à l'économie locale bureaux d'études, ouvriers, conducteurs de camions, etc.</p> <p>Phase exploitation : Le projet assurera la pérennité d'emplois déjà existants</p>	/	Positif
	Urbanisme	Le projet est situé sur une parcelle identifiée dans la zone Aar : la zone Aar couvre des activités artisanales et industrielles historiquement implantées dans l'espace agricole et présentant un caractère isolé ou ponctuelle. Le projet est compatible avec le PLU de la commune de Blois en termes d'usage du sol et en adéquation avec le règlement de la zone Aar.	/	Nul
	Réseaux	<p>Phase travaux : Pour les besoins du projet, des raccordements seront réalisés sur les réseaux existants</p> <p>Phase exploitation : Le site est équipé de l'ensemble des télécom nécessaire à son fonctionnement. Un nouveau raccordement au réseau électrique pourra être envisagé pour la mise en place du broyeur</p>	<p>Mesures de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des plans nécessaires aux travaux de raccordement seront disposés par les entreprises en charge des travaux ; Avant le démarrage des travaux, les entreprises en charge des travaux réaliseront des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) qui seront adressées aux concessionnaires des réseaux ; Les travaux de raccordement seront réalisés par des entreprises spécialisées. 	Faible
			/	Nul
RISQUE SANITAIRE	Transport et circulation	<p>Phase travaux : Le trafic généré lors de la phase de chantier est estimé entre 4 à 8 camions par jour sur une durée d'environ 12 mois avec un maximum de 20 camions par jour en pointe.</p>	<p>Mesure d'évitement : Une partie des engins pourra rester sur le chantier d'un jour sur l'autre.</p>	Faible
		<p>Phase exploitation : À ce jour, le trafic journalier moyen engendré par les activités du site est évalué à : Environ 32 poids-lourds par jour pour les activités du site ; Environ 10 véhicules légers pour le personnel du site et les visiteurs. En configuration projet le trafic PL site sera de 79 poids-lourds par jour et 20 véhicules légers par jour. On observe un impact significatif du projet sur le trafic routier de la voie d'accès au site : impact TMJ de 47,3% en situation projetée contre 20,0% à ce jour. Pour rappel, la voie d'accès au site ne dessert que les installations industrielles de la zone d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le trafic observé sur cette voie est donc directement associé au trafic généré par les activités du centre de tri/transfert et des sites industriels voisins. Ainsi, l'augmentation du trafic sur cette voie sera sensiblement en lien avec l'augmentation des sites d'activité desservi. De plus, l'augmentation des poids lourds sur le site n'aura pas d'impact sur les habitations proches du site ou en centre-ville ou sur les établissements recevant du public. <p>De la même façon, un impact du projet sur le trafic routier de la RD957 Nord ou Sud est observé : impact TMJ autour de 1,8% en situation projetée contre 0,8 % ce jour.</p>	<p>Mesures de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimisation des flux de camions chaque fois que cela est possible ; Construction d'un second pont à bascule pour fluidifier la circulation sur le site ; La circulation des camions sera limitée aux heures d'ouverture du site en journée. 	Faible

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
		<ul style="list-style-type: none"> La part de contribution de la zone industrielle de Fossé au trafic total de la route départementale reste négligeable après projet. De plus, la route est adaptée au transport des poids lourd qui ne passent pas dans le centre-ville des villes avoisinantes. 		
Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
RISQUE SANITAIRE	Ambiance sonore, lumineuse, odeur	<p><i>Phase travaux :</i></p> <p>Le chantier n'aura pas d'impact particulier en termes d'émissions lumineuses et d'odeurs. Les nuisances sonores seront liées à la circulation des véhicules et engins de chantier.</p>	<p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux seront réalisés pendant les jours ouvrés, de jour uniquement, de façon à limiter la gêne du voisinage. Les engins de chantiers seront conformes aux normes acoustiques en vigueur. 	Modéré
		<p><i>Phase exploitation :</i></p> <p>Le site sera équipé d'un réseau d'éclairage en extérieur afin d'assurer la sécurité des personnes travaillant sur le site. L'éclairage extérieur restera limité au besoin nécessaire. Dans le cadre du projet, la société Delhom Acoustique a été mandaté afin de réaliser une étude d'impact sonore du projet afin de définir les principes de traitements acoustiques envisageables pour limiter l'impact sonore du projet sur son environnement. Dans les conditions et activités prévues dans cette étude, l'impact acoustique des activités prévues sur le site seront conformes à la réglementation (arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE) pour les différents points sensibles considérées en limite de propriété et aux voisinages. Comme actuellement, aucune nuisance olfactive notable ou odeur particulière ne sera générée par les activités du site intégrant la nouvelle activité de préparation de déchets Haut PCI. En cas de plainte du voisinage, le site mettra en place les mesures nécessaires pour identifier et procéder à son traitement ou évacuation.</p>	<p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'éclairage extérieur au minimum En cas de dépassement de niveaux de bruit qui seraient constatés après la mise en œuvre des installations, l'exploitant adoptera des mesures organisationnelles pour limiter la coactivité et réduire de fait les nuisances sonores 	Faible
	Risque sanitaire	<p>Les effets du projet sur le risque sanitaire sont traités dans l'étude des risques sanitaires (ERS) joint en annexe de l'étude d'impact. Les résultats de l'étude montrent que les concentrations de pollution observées dans les rejets atmosphériques sont inférieurs à l'objectif de qualité de l'air.</p>		Faible
ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS	Analyse des effets cumulés	<p>Les actes administratifs et documents mis à disposition sur les sites de la DREAL Loir-et-Cher et de la MRAe Centre-Val-de-Loire n'identifient pas d'enjeux particuliers en lien avec les différents projets, qu'ils soient existants (réalisés) ou approuvés (objet d'une décision permettant d'être réalisé). En complément, les sites ICPE partageant la voie d'accès à la RD 957 avec le site de SUEZ RV Centre-Ouest ont été considérés. Compte tenu de la nature des activités des 4 sites identifiés, l'impact sur le trafic routier constitue le principal enjeu pouvant être cumulé au projet du site de SUEZ RV Centre Ouest. Cette route ne dessert que les installations industrielles de la zone d'activité. cet accès est déjà aménagé pour les poids-lourd. Les voiries empruntées sont actuellement en bon état, elles ont été conçues pour supporter une circulation importante de véhicules lourds (stabilité de la chaussée, dimensionnement suffisant pour permettre le croisement de deux véhicules en toute sécurité). En conclusion, la route n'accès menant vers ces différents sites est une voie secondaire qui ne dessert que ces entreprises. Les mesures liées à la maîtrise d'impact du trafic seront appliquées pour fluidifier le trafic avec en particulier la construction d'un second pont bascule pour fluidifier les entrées et sorties sur le site.</p>		Faible

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Références :



Portées
communiquées
sur demande